

Prévoyance professionnelle

Des services qui font la différence

Au cœur du système suisse des 3 piliers, la prévoyance professionnelle fournit à vos collaborateurs les moyens financiers nécessaires en cas d'invalidité, de décès et de retraite. Les critères de sélection d'un plan de prévoyance reposent sur une analyse rigoureuse de vos besoins, en tenant compte des moyens existants.

En notre qualité de spécialiste nous mettons à votre disposition un vaste choix de solutions. Notre palette comprend aussi bien la couverture minimale définie par la loi qu'une protection optimale sur mesure.

Des solutions ajustées à vos besoins

Grâce à l'appui de nos conseillers, définissez la solution adaptée à vos besoins. Votre prévoyance professionnelle épouse ainsi la stratégie de votre entreprise et votre politique du personnel.

Une structure administrative performante

Notre administration s'appuie sur une structure efficace, flexible et orientée clientèle. Vous en profitez directement, nos frais administratifs étant réduits au minimum. Vous bénéficiez donc d'avantages directs au niveau des coûts, de la rapidité de traitement et d'un interlocuteur compétent.

Des modalités de paiement flexibles

Vous choisissez les modalités de paiement qui vous conviennent, cela sans frais complémentaires, ni intérêt débiteur, dans le respect des échéances convenues.

Un service de qualité

La LPP obligatoire est identique pour tous les assurés, mais son application pratique présente parfois des variations. Par une gestion personnalisée de vos contrats, nous vouons une attention particulière à ces petits détails qui font toute la différence, ceci sans frais supplémentaires.

Gestion en ligne de votre prévoyance

Par une connexion Extranet hautement sécurisée, vous accédez en permanence aux données de prévoyance de l'ensemble de vos collaborateurs. Vous procédez aux mutations nécessaires et disposez immédiatement de vos certificats de prévoyance ou du détail de vos cotisations. Vous imprimez simplement les documents établis en ligne.



Une politique de placements adaptée

L'évolution positive de votre capital vieillesse est au coeur de nos préoccupations. Nos spécialistes orchestrent les investissements afin que la gestion des fonds allie rendement et sécurité. D'autre part, de solides réserves sont constituées en période de hausse des marchés, afin de réduire les perturbations en cas de turbulences.

Une couverture modulable pour une sécurité optimale

Les prestations minimales de la LPP offrent une protection de base. La sécurité optimale s'obtient par une extension des couvertures d'épargne, d'invalidité ou de décès. Le Groupe Mutuel vous propose des solutions qui améliorent idéalement les prestations minimales, en fonction de votre politique du personnel et des moyens dont vous disposez.

Possibilités d'optimisation et exemples

Possibilités d'optimisation	Exemple d'optimisation (chiffres 2011)	
	Homme de 40 ans avec un salaire de Fr. 100'000.– son avoir accumulé est de Fr. 100'000.–	
	Selon le minimum LPP	Plan optimisé
Possibilités d'optimisation ▶ nature des améliorations		
Salaire assuré ▶ déplafonnement du salaire assuré partiel ou jusqu'au salaire AVS	Salaire coordonné LPP Fr. 59'160.–	Salaire AVS Fr. 100'000.–
Prestations pour la retraite ▶ épargne en % du salaire assuré ▶ augmentation des taux d'épargne ▶ plan de retraite anticipée	Epargne minimale Capital retraite projeté Fr. 456'259.–	En % du salaire AVS Capital retraite projeté Fr. 528'687.–
Prestations d'invalidité ▶ rentes d'invalidité ou d'enfant d'invalidé en % du salaire assuré ▶ prolongement de la rente d'enfant jusqu'à 20 ans	Rente d'invalidité minimale Fr. 21'605.– Non	40% du salaire AVS Fr. 40'000.– Oui
Prestations en cas de décès ▶ rente de conjoint et d'orphelin en % du salaire assuré ▶ prolongement de la rente d'enfant jusqu'à 20 ans ▶ rente doublée pour orphelin de père et de mère ▶ capital-décès en % du salaire AVS	Rente conjoint minimale Fr. 12'963.– Rente d'enfant minimale Fr. 4'321.– Capital en cas de décès Fr. 0.–	24% du salaire AVS Fr. 24'000.– 8% du salaire AVS Fr. 8'000.– 100% du salaire AVS Fr. 100'000.–

Quelques données utiles au 31 décembre 2010

- ▶ **Nos fondations de prévoyance:**
Mutuelle Valaisanne de Prévoyance (MVP) et Groupe Mutuel Prévoyance (GMP)
- ▶ **Fortune sous gestion:** CHF 1'017'400'000.–
- ▶ **Degré de couverture:** MVP: 110.8% – GMP: 108.3%
- ▶ **Employeurs affiliés:** 2'289
- ▶ **Taux d'intérêt sur l'ensemble de l'avoir de vieillesse (minimum LPP et hors LPP):** 2% en 2010

Profitez-en, dès maintenant!

Hotline 0848 803 777

Fax 0848 803 112

E-mail entreprise@groupemutuel.ch

Groupe Mutuel | Santé® | Vie® | Entreprise®

Groupe Mutuel
Rue du Nord 5
CH-1920 Martigny



Sociétés d'assurance membres du Groupe Mutuel, Association d'assureurs: Avenir Assurance Maladie SA – EasySana Assurance Maladie SA – Mutuel Assurance Maladie SA
Philos Assurance Maladie SA – CM Ville de Neuchâtel – Groupe Mutuel Assurances GMA SA – Mutuel Assurances SA – Groupe Mutuel Vie GMV SA
Fondations de prévoyance administrées par le Groupe Mutuel: Groupe Mutuel Prévoyance GMP – Mutuelle Valaisanne de Prévoyance

Edition juin 2011